

CONTRAT DE PRÊT

DE Vélo à Assistance Electrique

Essayez gratuitement
le service de prêt de VAE
du Pays Sud Toulousain

CONTRAT N° _____



EMPRUNTEUR

Nom Prénom

Téléphone Courriel

Adresse

.....

Souhaitez-vous vous abonner à l'infolettre du Pays Sud Toulousain ? oui non

VÉLO ET ACCESSOIRES

Numéro du vélo

Date / heure d'emprunt Date / heure de retour

Accessoires empruntés

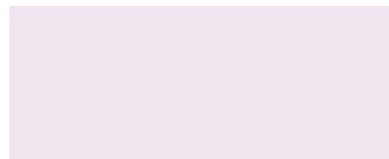
- Casque(s) Adulte x Enfant Antivol Sacoche(s) Gilet de sécurité
 Remorque enfant Cape de pluie

PIÈCES À JOINDRE

- Photocopie de la pièce d'identité Justificatif de domicile de moins de 3 mois
 Chèque de caution de 500€ Attestation de responsabilité civile

Fait à Carbonne, le

Signature
de l'emprunteur :



RÈGLEMENT DU PRÊT DE VAE



Le Pays Sud Toulousain propose à l'attention des habitants du territoire un service de prêt de vélos à assistance électrique. Il s'agit de tester l'usage de ce mode de déplacement doux dans les déplacements du quotidien pour en découvrir tous les aspects avant d'engager un achat.

- * La réservation du vélo à assistance électrique et de ses accessoires peut se faire en ligne en remplissant le formulaire dédié sur www.payssudtoulousain.fr, ou par téléphone au 0561977424. L'emprunteur prendra rendez-vous pour retirer et rendre le vélo dans les locaux du Pays Sud Toulousain, 34 avenue de Toulouse 31390 Carbonne le lundi après-midi entre 13h30 et 17h30.
- * Le vélo est mis à disposition gratuitement dans la limite de 2 semaines par an et par foyer.
- * Le prêt est strictement personnel. Le vélo ne peut donc pas être prêté ou loué.
- * Le prêt ne peut être effectué qu'au bénéfice d'une personne majeure, dont le domicile est situé sur le territoire du Pays Sud Toulousain ;
- * L'emprunteur s'engage à utiliser ledit vélo en respectant le code de la route ;
- * L'emprunteur est responsable à titre personnel de la garde et de l'usage du vélo à partir du moment où il en prend possession et jusqu'à sa restitution ;
- * L'emprunteur déclare être titulaire d'une assurance garantissant sa responsabilité civile ;
- * Un constat de l'état du vélo est effectué lors de l'emprunt et de la restitution. L'emprunteur dépose lors de l'emprunt un chèque de caution d'un montant de 500 €, à l'ordre du Trésor Public. Ce chèque de caution n'est pas encaissé et sera restitué à l'issue du prêt au vu du constat du bon état et de la propreté du vélo et des accessoires attenants. En cas de restitution du vélo et/ou des accessoires dans un état d'usure anormale ou avec des détériorations importantes, le Pays Sud Toulousain transmettra un devis à l'emprunteur pour les réparations à entreprendre et l'emprunteur s'acquittera des frais de remise en état si le montant est inférieur à la caution déposée. Si les frais de réparation dépassaient 500€, le Pays Sud Toulousain encaisserait le chèque de caution.
- * En cas de vol, l'emprunteur s'engage à en faire la déclaration aux autorités de police et en informer immédiatement par écrit le Pays Sud Toulousain avec copie de la déclaration ;
- * L'emprunteur s'engage à tout mettre en œuvre pour éviter le vol du vélo mis à sa disposition. Il s'engage notamment hors des périodes de conduite, à verrouiller et à attacher le vélo à un objet fixe (poteau, arceau...) au moyen de l'antivol dont il est équipé ;
- * L'emprunteur s'engage à restituer le vélo et les accessoires empruntés à la date et heure fixées lors de la remise. Le respect du délai est impératif pour ne pas pénaliser les emprunteurs suivants. L'emprunteur se verra appliquer une pénalité de 100€ par jour de retard.
- * L'emprunteur s'engage à participer au suivi et à l'évaluation de l'opération, en répondant aux sollicitations du Pays Sud Toulousain pour évaluer le dispositif. Les informations seront à des fins d'évaluation et ne seront en aucun cas communiquées à des tiers.

Je soussigné(e)..... déclare avoir pris connaissance du règlement de prêt de vélos faisant l'objet du présent contrat et de les accepter, je reconnais avoir reçu le vélo mentionné dans le présent contrat conformément à l'état des lieux ci-joint.

Date :

Signature du demandeur :

(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales